

Modification coercitive du peuplement.

La formule « modification coercitive du peuplement » (Rosière, 2007) réfère à toutes les politiques fondées sur la force (violence armée, coercition légale) et dont le but est de transformer le [peuplement](#) d'un territoire. Cette notion large a été conçue pour compléter l'étude géographique des dynamiques du peuplement dont les auteurs ont longtemps marginalisé ou même édulcoré les facteurs politiques de redistribution des peuples.

Certains chercheurs, comme Pierre George, pourtant contemporain de la Seconde Guerre mondiale et auteur d'un opuscule sur le « Problème allemand en Tchécoslovaquie » dans lequel il justifiait le « transfert » des Allemands des Sudètes vers l'Allemagne (George, 1947), ont ignoré la transformation du peuplement par la violence dans leurs travaux ultérieurs, et de ce fait ont mis sur pied des typologies incomplètes et bancales, par exemple dans l'étude des migrations (George, 1976). Ces postures scientifiques découlaient en partie du positionnement idéologiques de ces chercheurs, membres du Parti Communiste et qui de ce fait « n'étaient pas libres » (Kayser, 1991, p.30), mais cette posture est transmise au-delà de ces engagements idéologiques a reculé récemment grâce à de nouvelles réflexions en la matière (entre autres : Desage, Morel Journal et Sala Pala, 2014).

Comme le montre la figure 1, (voir en fichier joint) la modification coercitive du peuplement, interprétée selon les logiques de l'espace politique et du découpage en territoires, renvoie à six processus spatiaux fondamentaux : colonisation, déplacement, ségrégation, expulsion, refoulement et extermination (Rosière, 2007).

-1. La colonisation résulte le plus souvent d'une asymétrie politique, militaire, parfois technique, entre une puissance coloniale (la « métropole » ou « centre ») et sa « colonie » (ou « périphérie »). Si, dans la colonisation, la domination politique du centre est une constante (prenant des formes très variables : de l'incorporation pleine et entière à la métropole à des formes de tutelle plus lâche comme le protectorat), l'introduction d'une nouvelle population dans la périphérie n'est pas systématique. C'est à ce processus que le terme de colonisation fait ici référence. Dans ce cadre, le peuplement originel est modifié par l'établissement d'une nouvelle population qui peut, ou non, devenir majoritaire et marginaliser la population autochtone ou « primaire » (schémas américain ou australien). La population « primaire » peut disparaître au profit des nouveaux arrivants (éradication des Aborigènes en Tasmanie). Cette situation peut se rencontrer dans la colonisation ultramarine ou la « colonisation interne » (Hechter, 1975) soit dans le cadre d'empires continentaux : Russie, Brésil, Australie ou Chine (dans ce pays, la colonisation de l'ouest du pays par les Han submerge les populations primaires de certaines territoires et/ou régions autonomes comme le Xinjiang ou le Tibet). La colonisation peut-être doublement coercitive : vis-à-vis de la population autochtone submergée par de nouveaux arrivants, mais parfois aussi vis-à-vis des colons envoyés de force (bagnes britannique en Australie et français en Amérique du Nord ou en Nouvelle-Calédonie).

La colonisation se concrétise souvent sur le terrain par des systèmes de [front-pionnier](#) (ou [frontier](#) en anglais) (voir figure 2) qui sont des territoires marqués par la violence - une dimension souvent passée sous silence par les géographes (a contrario, voir l'excellente définition de « front pionnier » par Hervé Théry in Brunet, 1993, p.227). Le front pionnier peut devenir une zone de [nettoyage ethnique](#) (processus de déplacement ou d'expulsion) à moins que la population autochtone ne se retrouve en situation d'enfermement (qui implique au préalable déportation ou déplacement et ségrégation) dans des « réserves » ou des territoires de relégation aux intitulés variables (bantoustans dans l'Afrique du sud de l'apartheid). L'extermination est aussi possible dans ces confins généralement mal contrôlés par le pouvoir central et livré à la violence.

-2. Le déplacement forcé s'intègre à la modification coercitive du peuplement. En effet, la notion de déplacement est très vaste. Cette catégorie a été créée directement en référence aux « personnes déplacées » ou Internal Displaced Persons (IDPs) en anglais. Cette catégorie spécifique de réfugiés est contrainte de quitter son domicile en raison de menaces sur sa vie, mais sans quitter son pays de résidence (où l'expression complète de « personnes déplacées dans leur propre pays »). Le lieu d'établissement du déplacé n'est pas encadré par les autorités (ce qui ne veut pas dire qu'il soit forcément libre, l'installation dans un camp géré par une ONG est une contrainte fréquente). Cette catégorie d'individus a été tardivement différenciée de celle des « réfugiés » par les Nations unies. La guerre en Bosnie-Herzégovine (1992-95) a été le déclencheur ayant amené l'ONU à les reconnaître juridiquement et à les prendre en charge soit 1,5 M. de personnes en 1995 - sur 4,2 M. d'habitants en Bosnie-Herzégovine en 1991 (Ó Tuathail et Dahlman, 2004, p. 440). Le déplacement peut être une déportation en règle menée par l'État contre ses propres citoyens comme dans le cas des « peuples punis » déportés en Union soviétique (Marie, 1995 ; Martin, 2001) auquel cas le déplacement peut se confondre avec la ségrégation. Dans l'espace politique, le déplacement se distingue de l'expulsion qui correspond à la sortie du territoire national (le « déplacé » devient un « réfugié »). la notion de [déguerpissement](#) (chasser les habitants de quartier informels dans les

viles du Sud) pourrait être rattachée au déplacement forcé. De façon beaucoup plus violente, le déplacement forcé des individus peut se transformer en une extermination, ainsi les Arméniens de l'empire ottoman déportés dans le désert de Syrie y ont-ils trouvé la mort dans leur quasi-totalité (voir, entre autres, sur les déportés Arméniens : Kevorkian, 1999, p.187-222).

-3. La ségrégation est un processus par lequel les groupes humains (ethniques, sociaux, etc.) tendent à s'exclure mutuellement de leurs territoires respectifs. Dans la logique de modification coercitive du peuplement, la ségrégation est souvent le produit d'un rapport de force asymétrique entre un groupe dominant et un (ou des) groupe(s) dominé(s) qui se trouve relégué(s), ou déplacé(s) par la contrainte. Le groupe dominant utilise son pouvoir (économique ou juridique et/ou la violence physique) pour contraindre le groupe dominé à résider dans un territoire prédéfini. La [ségrégation](#) peut se développer à l'échelle d'un État, d'une région ou d'une ville. Ainsi, dans l'Afrique du Sud de l'apartheid, les bantoustans étaient les territoires (sensément indépendants) où devaient théoriquement résider les Noirs. Les réserves amérindiennes en Amérique du Nord obéissaient aux mêmes logiques. La ségrégation est aujourd'hui plutôt un phénomène urbain qui ne relève pas systématiquement de la violence. Elle est aussi produit par le choix de certains citadins. Mise en évidence par l'[école de Chicago](#) durant l'entre-deux-guerres, la ségrégation a abouti à la concentration de groupes ethniques dans des quartiers spécifiques des villes états-uniennes (Little Italy, Chinatown). En Amérique du Nord cependant, la dynamique économique et le libre choix des habitants produisent la ségrégation urbaine et une territorialité en peau de léopard (Kaplan et Holloway, 2001).

Les quartiers ségrégués de nature coercitive sont rares. L'expression de *sabon gari* désigne, en langue haoussa, un « quartier d'étrangers » dans les villes du nord du Nigeria. Ces quartiers périphériques ont été créés car les non-musulmans étaient interdits de séjourner dans ces villes, ce sont bien des quartiers ségrégués (voir Rosière, 2019, § 38). Les Juifs, aussi bien dans le monde arabe qu'en Europe, ont longtemps été contraints de résider dans des [ghettos](#), terme qui serait issu du nom du quartier juif de Venise (cf. discussion sur l'origine du terme in Taguieff, 2013, p.748). Les ghettos créés artificiellement par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale différaient des ghettos médiévaux. Ils agissaient de prisons urbaines (la sortie était punie de mort), surpeuplées et sous-alimentées (Rosière, 2019). Les ghettos nazis étaient au pied de la lettre des camps de concentration installés en plein milieu des villes polonaises. Ainsi, le terme de ghetto est-il caractéristique des situations de ségrégation, mais renvoie à des situations très variées dans le temps et l'espace.

-4. L'expulsion désigne toute politique obligeant un individu, ou un groupe d'individus, à quitter son domicile et son pays d'origine. Le terme (qui renvoie évidemment à une forme de déplacement) peut s'appliquer à l'ensemble de la population d'un territoire ou à une catégorie, de quelque nature qu'elle soit (groupe ethnique, catégorie sociale ou politique). L'expulsion implique un acteur « expulsant », l'État le plus souvent, sinon l'armée, ou un acteur armé du type guérilla ou groupe terroriste. L'expulsion est le plus souvent le résultat d'une guerre ou d'une situation d'asymétrie politique dans laquelle le groupe dominant entre dans une logique de nettoyage ethnique. Si une personne (ou un groupe) est obligée de fuir son pays, elle devient « réfugiée ». Si elle se déplace à l'intérieur des limites de son pays, elle est alors considérée comme « déplacée » (en anglais IDP : internal displaced person). Comme on le constate, ces catégories sont déterminées par le franchissement ou non d'une frontière internationale. Cette distinction liée à l'appréhension de l'espace politique ne doit pas masquer les points communs qui, sur le plan humanitaire notamment, unissent ces deux catégories.

La création de nouveaux États (statogénèse), ou les déplacements de frontières (translations territoriales) sont deux des causes majeures d'homogénéisation radicale du peuplement par expulsion. Luc Cambrézy (2001, pp.48-49) a souligné, à juste titre, que la question des réfugiés est intimement liée à la prolifération des États et à leur instabilité. Dans certains cas cependant, des révolutions, ou l'avènement de pouvoirs racistes ou xénophobes peuvent aboutir à des expulsions en masse. La décolonisation a été le cadre de mouvements d'expulsions (alors que la colonisation a été le cadre de processus de colonisation et souvent de refoulement des autochtones). L'accès à l'indépendance de certains pays (Algérie, Indonésie) a abouti à l'expulsion de nombreux colons.

-5. Le refoulement a pour but d'interdire l'accès à un territoire. Il peut être considéré comme une forme de ségrégation, mais il en diffère car si la ségrégation interdit la sortie d'un territoire réservée, le refoulement, lui, interdit l'entrée dans un territoire donné. Le refoulement implique l'existence d'un territoire (quartier, pays), où les nouveaux arrivants sont indésirables, sinon subissent une sélection. A l'échelle du monde, l'Union européenne, tout en ouvrant ses portes à des migrants, refoule bon nombre d'entre eux. De ce fait, elle a pu être considérée comme une « gated community » d'échelle continentale (Van Houtum et Pijpers 2007 ; Rosière, 2020). Le refoulement des migrants qui

souhaitent entrer dans l'Union européenne est largement fondé sur des accords politiques avec les pays de son « voisinage ». La politique européenne de voisinage cherche à ce que le refoulement des immigrés aux portes de l'Europe soit effectué par les pays limitrophes avec lesquelles elle a conclu des accords (pays du Maghreb dont Libye, Turquie, Ukraine, etc.). Les États-Unis imposent de la même manière que le Mexique fasse la chasse aux migrants candidats à l'immigration vers les États-Unis. Le refoulement devient une logique planétaire dont la construction de barrières frontalières est le symptôme (Rosière, 2020).

-6. L'extermination correspond à la liquidation physique des habitants (ou de la grande majorité des habitants) d'un territoire. La colonisation (européenne, ou interne) a été le cadre de tels procédés (extermination des Mapuches et des peuples de Patagonie en Argentine et au Chili), mais aussi durant les guerres ; si tant est que la colonisation ne soit pas une guerre (cf. Le Cour Grandmaison, 2005). Pour ne prendre qu'un exemple, durant une guerre la Seconde Guerre mondiale, la liquidation des Juifs d'Union soviétique a été menée, en arrière du front de l'Est, à partir de juin 1941, dans le cadre de ce que l'on a appelé « Shoah par balles » (Desbois, 2007) par des « groupes mobiles de tuerie » ou Einsatzgruppen (Browning, 1994 ; Hilberg, 1998). L'extermination est la méthode la plus brutale et la plus extrême pour modifier le peuplement. Elle pose des problèmes de mise en œuvre et est combattue par la justice internationale. Le fait de tuer des centaines, des milliers d'individus pouvant poser des problèmes psychologiques aux assassins (cf. Bauman 2002 qui explique bien comme les chambres à gaz sont conçues pour faciliter, psychologiquement, le travail des assassins). L'extermination peut être mise en œuvre par des massacres, terme défini comme une « forme d'action, le plus souvent collective, visant à détruire des non-combattants, hommes, femmes, enfants ou soldats désarmés » (Sémelin 2003) ou des pogroms (notion synonyme), voir des « mégapogromes » (de Swaan, 2016, p.168) si leur ampleur devient majeure. Tel que ce fut le cas en 1994 au Rwanda lorsque comme au Rwanda, où 800 000 personnes furent tuées à la machette. Aux difficultés matérielles et techniques de mise en œuvre s'ajoutent bien entendu la dissuasion du droit international depuis la reconnaissance par les Nations unies en 1948 de la notion de « crime de génocide » qui inclue l'extermination des peuples comme l'une de ses caractéristiques, mais non unique.

Au total, la modification coercitive du peuplement relève de nombreuses logiques et politiques qui toutes ont des effets évidents sur le peuplement et les territoires et, à ce titre, doivent être prises en compte et analysées par les géographes.

Stéphane Rosière

Documents joints

[les modifications coercitives du peuplement](#)

[le front pionnier](#)

Bibliographie

Références

- BAUMAN, Zygmunt, (2002) Modernité et holocauste, Paris, La Fabrique, 285 p.
- BROWNING Christopher R. (2007), Les origines de la Solution finale, Paris, Les belles lettres, coll. « Points / Histoire ».
- BRUNET, R. et alii, (1993), Les mots de la géographie. Dictionnaire critique, Montpellier / Paris, Reclus / La Documentation française, 518 p.
- CAMBREZY Luc, (2001), Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires, Paris, éditions des archives contemporaines,

216 p.

- DESAGE, Fabien ; MOREL-JOURNAL, Christelle ; SALA PALA, Valérie, (dir.), (2014), *Le peuplement comme politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 386 p.
- DESBOIS, Patrick, (2007), *Porteur de mémoires : sur les traces de la Shoah par balles*, Paris, Michel Lafon, 324 p.
- De SWAAN, Abram de, (2016), *Diviser pour tuer. Les régimes génocidaires et leurs hommes de main*, Paris, Le Seuil, coll. « Liber », 355 p.
- GEORGE, P, (1976), *Les migrations internationales*, Paris, PUF, 230 p.
- GEORGE, P., (1947), *Le problème allemand en Tchécoslovaquie (1919-1946)*, Paris, Imprimerie nationale, 96 p.
- GUGLIELMO Raymond & alii., (1991), *Géographie et contestation*, Saint-Denis, Université Paris VIII, éditions du Centre de Recherches sur les Espaces de Vie, 214 p.
- HECHTER, Michael, (1975), *Internal Colonialism. The Celtic fringe in British national development, 1536-1966*, Berkeley, University of California Press.
- HILBERG, Raul, (1998), *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1099 p.
- KAYSER, Bernard, et alii (1991), « Une rupture épistémologique manquée ? », in R. Guglielmo & alii., *Géographie et contestation*, Paris, CREV, pp.30-36
- KAPLAN, David ; HOLLOWAY, Steven, (2001), « Scaling Ethnic Segregation : Causal Processes and Contingent Outcomes in Chinese Residential Patterns », *Geojournal*, vol. 53, n°1, pp.59-70.
- KEVORKIAN, Raymond, (1999), *L'extermination des déportés arméniens dans les camps de concentration de Syrie et de Mésopotamie (1915-16)*, in C. Coquio (dir.), *Parler des camps, penser les génocides*, Paris, Albin Michel, coll. « Idées », pp.187-221.
- LE COUR GRANDMAISON, (2005), *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard, 365 p.
- MARIE Jean-Jacques (1995), *Les peuples déportés de l'Union soviétique*, Bruxelles, Complexe, 202 p.
- MARTIN, Terry, (2001), *The Affirmative Action Empire. Nations and Nationalism in the Soviet Union, 1923-1939*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 496p.
- Ó THUATAIL Gearóid ; DAHLMAN, Carl, (2004), « The Effort to Reverse Ethnic Cleansing in Bosnia-Herzegovina : The Limits of Returns », *Eurasian Geography and Economics*, vol. 45, n°6, pp.439-464.
- ROSIERE, Stéphane, (2007), « La modification coercitive du peuplement », *L'Information Géographique*, Paris, A. Colin, vol. 71, Modifications coercitives du peuplement, pp.7-25
- ROSIERE, S., (2019), « L'espace létal, aménager pour tuer », *L'Espace Politique*, n°36 (2018-3), mis en ligne le 17 juillet 2019, consulté le 12 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/espacepolitique/5908>.
- ROSIERE, S., (2020), *Frontières de fer. Le cloisonnement du monde*, Paris, Syllepse, 181 p.
- SEMELIN, Jacques, (2002), « Du massacre au processus génocidaire », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°174, pp. 483-492 En ligne] URL : <https://www.unitar.org/ny/sites/unitar.org.ny/files/procgenocid.pdf>
- SEMELIN, J., (2003), « Eléments pour une grammaire du massacre », *Le Débat*, n°124, pp. 154-170.
- TAGUIEFF, Pierre-André (dir.), (2013), *Dictionnaire historique et critique du racisme*, Paris, Presses Universitaires de France, 1964 p.
- VAN HOUTUM, Henk; PIJPERS, Roos, (2007), « The European Union as a gated community: the two-faced border and immigration regime of the EU », *Antipode*, vol. 39, pp.291-309.